

LOISIR ET SPORT : DES VALEURS ET UNE ÉTHIQUE À PROMOUVOIR

Sylvie Turner, Direction de la promotion de la sécurité
Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

En loisir et sport, quelles sont les valeurs poursuivies par les organisations et les personnes? Comment faire pour que ces valeurs soient incarnées dans la pratique? Réfléchir aux réponses à ces questions, c'est penser éthique, c'est construire l'éthique. En effet, l'éthique c'est la réflexion continue et approfondie sur les valeurs de l'organisation et sur les moyens appropriés à la poursuite de ces valeurs.

Il ne faut pas confondre l'éthique avec le code d'éthique (déontologique) qui n'est jamais plus qu'un moyen parmi d'autres pour s'assurer que les pratiques soient en harmonie avec les valeurs qui fondent l'organisation québécoise du loisir et du sport. Il en est de même des normes et des règlements.

En faisant état des discussions du Forum sur l'éthique en loisir et en sport, organisé par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) les 2 et 3 mars 2006, l'Observatoire rend compte des tendances fondatrices du loisir et du sport publics qui influenceront indéniablement les décideurs et les organisateurs au cours des prochaines années.

LE FORUM SUR L'ÉTHIQUE EN LOISIR ET EN SPORT

Le Forum sur l'éthique en loisir et en sport visait à débattre des stratégies et des actions à mettre en œuvre pour, d'une part, faire face à certains problèmes ou enjeux et, d'autre part, lancer un mouvement favorisant le respect et la promotion de l'éthique en loisir et en sport.

L'événement donnait non seulement un premier élan au mouvement, mais rassemblait, pour une rare occasion, des personnes provenant autant du loisir sportif que de divers contextes de loisir tels le plein air, le loisir municipal, éducatif, touristique, etc.

L'AVIS SUR L'ÉTHIQUE EN LOISIR ET EN SPORT

Afin de définir l'objet du rassemblement et la mission à laquelle le milieu était convié, un comité formé de représentants du MELS et de plusieurs organismes¹ a exprimé son point de

vue dans *L'Avis sur l'éthique en loisir et en sport*. On y propose essentiellement de se rallier aux valeurs indissociables de la contribution positive du loisir et du sport et de promouvoir l'éthique dans ces activités.

Comme une pratique saine, sécuritaire et éthique du loisir et du sport repose en bonne partie sur les personnes qui administrent, encadrent et animent, le MELS et ses partenaires invitent donc les acteurs à s'unir pour faire des comportements éthiques LA norme sociale à adopter.

Toutefois, pour qu'un comportement éthique devienne la norme, il importe que le plus grand nombre l'adopte et le valorise. C'est pourquoi il faut unir nos voix, travailler en partenariat et faire consensus sur les valeurs qui sous-tendent cette éthique. C'est dans cet esprit, et après avoir fait certains constats que *L'Avis sur l'éthique en loisir et en sport* a été rédigé.

québécoise du sport étudiant, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le Regroupement des Unités régionales de loisir et de sport et Sports-Québec).

¹ Ce comité était formé de représentants des organismes suivants : l'Association québécoise du loisir municipal, le Conseil québécois du loisir, la Fédération

Les auteurs proposent de mettre au premier plan certaines valeurs et suggèrent des principes directeurs pour nous guider vers des actions cohérentes avec le respect et la promotion de ces valeurs. L'Avis s'inscrit par ailleurs dans la foulée de la Stratégie canadienne Sport pur et contribue à la poursuite de ses objectifs.

LES FONDEMENTS DE L'AVIS

Sur quels fondements prend appui cet avis? Pourquoi inviter le milieu à promouvoir l'éthique en loisir et en sport? Les auteurs ont d'abord mis en lumière certaines données.

LES CHARTES ET DÉCLARATIONS OFFICIELLES SUR LE LOISIR ET LE SPORT

À en juger par les nombreuses chartes et déclarations qui soulignent l'importance du loisir et du sport dans la vie des citoyens, nous attendons de ces activités qu'elles contribuent au développement et au mieux-être de la personne et de la société. Par exemple, la Déclaration des droits de l'homme inclut le droit à la santé, à l'éducation et au loisir. La Loi canadienne sur les droits de la personne souligne l'égalité des chances d'épanouissement et la Convention des Nations Unies, les droits des enfants au loisir et au jeu.

La Déclaration nationale du loisir, adoptée par les ministres provinciaux du loisir et du sport en 1987, précise que les finalités de ces activités doivent être le développement individuel et communautaire. La Charte du loisir, approuvée par la direction du World Leisure en 2000, mentionne que le loisir doit s'harmoniser avec les valeurs et les normes sociales et contribuer à améliorer la qualité de vie. Selon la Déclaration de London (Ontario), à laquelle les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables du sport au Canada ont souscrit, le sport doit être juste et éthique.

LA RECONNAISSANCE DES BIENFAITS DU LOISIR ET DU SPORT

Entre autres constats, l'Avis souligne la contribution positive du loisir et du sport. En effet, ses bienfaits sur la santé physique et psychologique, sur l'intégration sociale et sur d'autres aspects du mieux-être de la personne et de la société sont démontrés par de multiples études québécoises, canadiennes et américaines. À cet égard, le Catalogue des bienfaits, de

l'Association canadienne des parcs et des loisirs, qui traite du développement individuel et collectif sous l'angle personnel, social, économique et environnemental, constitue un impressionnant répertoire de résultats de recherche et d'exemples concrets.

LES PROBLÈMES OBSERVÉS

Cependant, certains problèmes observés dans la pratique de ces activités, à l'image de ceux vécus dans la société, nous démontrent que cette contribution n'est pas toujours automatique. À titre d'exemple, on prétend que le sport contribue à enseigner le respect des règles et de l'adversaire. Où sont ces valeurs quand on tolère, voire qu'on encourage, la violence? Quand on a recours au dopage pour améliorer ses performances? Quand des participants sont victimes de discrimination raciale, sexiste, homophobe ou autre?

Bien qu'ils ne constituent pas la majeure partie des comportements, les cas d'abus et de harcèlement s'avèrent une réalité qui interpelle tous les acteurs du milieu. La discrimination, l'exclusion et les iniquités doivent nous préoccuper si nous souhaitons que le loisir et le sport profitent au plus grand nombre.

De plus, les conséquences sont bien souvent regrettables : blessures, traumatismes désaffection des participants, difficultés de recrutement des bénévoles, etc. Ainsi, au hockey sur glace, « les gestes illégaux, pénalisés ou non par l'arbitre, sont fréquemment désignés comme une cause importante de blessure »². Une étude, commandée par Sports-Québec, révèle que le manque de respect envers les officiels est une des causes importantes de leur désaffection. Selon un sondage sur les valeurs du mouvement Sport pur, réalisé en 2005 par le Centre canadien sur l'éthique dans le sport (CCES), plus de la moitié des répondants perçoivent une hausse des comportements violents dans le sport depuis les cinq dernières années. Il faut donc reconnaître qu'il existe un écart entre les bienfaits attendus et la réalité.

² Brunelle, Jean-Pierre, Ph. D. Claude Goulet, Ph. D. Hélène Arguin, M.D., Marc Beaudin., *Promotion du respect des règles de jeu et prévention des blessures au hockey sur glace : Évaluation du programme Franc-Jeu*. Novembre 2004. p. 9. 39 p.

LA NÉCESSITÉ D'ADHÉRER À DES VALEURS COMMUNES

Si nous voulons réellement que le loisir et le sport soient des activités saines, sécuritaires et épanouissantes, il faut adopter une approche basée sur des valeurs reconnues et partagées. Le consensus nous aidera à utiliser un langage commun et à baliser la pratique et l'encadrement de ces activités de manière plus cohérente avec les attentes liées au loisir et au sport.

DE QUELLES VALEURS PARLE-T-ON?

L'Avis propose certaines valeurs à préserver et à promouvoir. En effet, nous croyons important que l'équité, le respect, le plaisir, la santé, la persévérance ainsi que la solidarité guident nos décisions et nos actions, et ce, autant dans la pratique que dans l'encadrement des activités.

Ces valeurs découlent de la réflexion des membres du comité qui ont travaillé à élaborer la démarche vers le mouvement pour l'éthique en loisir et en sport. Ce cheminement a fait ressortir le fait que ces valeurs ont été reconnues à maintes occasions par le milieu du loisir et du sport québécois et canadien. Dans l'ensemble, elles correspondent à celles reconnues prioritaires par les participants au Symposium Le sport que nous voulons³.

Les auteurs de l'Avis ont considéré également certaines données, notamment celles recueillies dans les sondages canadiens réalisés par le CCES en 2002 et 2005. Ces données révèlent, entre autres, que la grande majorité des répondants attend que le sport inculque aux jeunes des valeurs positives telles le respect, le plaisir, la détermination et celles liées à l'esprit sportif. Toutefois, les Canadiens estiment que dans les faits, le sport ne remplit pas toujours son rôle de promoteur de certaines valeurs comme l'honnêteté.

De plus, les nombreuses chartes et déclarations sur le loisir insistent sur l'importance de l'accessibilité au loisir. À cet égard, la valeur « équité » fait non seulement référence au concept d'égalité des chances de victoire, mais renvoie aussi à l'idée d'accessibilité au loisir pour tous

³ Centre canadien pour l'éthique dans le sport. *Le sport que nous voulons. Rapport final du symposium*. Ottawa. Janvier 2004.

sans aucune discrimination (race, sexe, condition socioéconomique, orientation sexuelle, etc.).

On convient par ailleurs que la priorité et l'importance accordées à chacune de ces valeurs peuvent varier selon les contextes. Mais, qu'il s'agisse de compétition de haut niveau ou d'activité récréative axée sur la participation, un dénominateur commun demeure : bafouer l'une ou l'autre de ces valeurs vient compromettre les bienfaits attendus du loisir et du sport.

CONCRÉTISER NOTRE ADHÉSION À DES VALEURS COMMUNES

S'entendre sur des valeurs représente une étape incontournable vers un encadrement et une pratique éthiques. Par ailleurs, les attentes face au loisir et au sport nous amènent à concrétiser cette adhésion. À cet égard, il est important de préciser que l'Avis ne constitue pas une série de règles à suivre, mais des suggestions de principes directeurs qui permettront une plus grande cohérence entre les actes et les valeurs adoptées.

Par exemple, le loisir et le sport doivent :

- être accessibles au plus grand nombre,
- participer au développement intégral de la personne,
- encourager l'effort et la progression,
- être sécuritaires,
- apprendre à bien gérer la victoire et la défaite,
- responsabiliser les personnes quant aux comportements déviants.

UNE MISSION À POURSUIVRE

Quel que soit notre rôle, nous sommes tous conviés à respecter et à promouvoir l'éthique dans le loisir et le sport. Ainsi :

- l'organisation améliorera l'accès à ses activités pour les personnes démunies ou handicapées;
- l'administrateur se préoccupera d'une répartition équitable des ressources parmi ses clientèles;
- l'entraîneur verra à clarifier les objectifs de la saison avec les parents de ses joueurs;
- l'officiel fera son travail avec impartialité et compétence;
- le journaliste valorisera l'esprit sportif et le *fairplay* plutôt que la violence;

- l'éducateur physique intégrera les principes de l'esprit sportif dans son enseignement;
- l'animateur sera à l'affût de tout abus que pourrait subir un de ses jeunes;
- parents et spectateurs éviteront de dénigrer l'officiel;
- le participant sera respectueux des règles et d'autrui.

Ces exemples montrent que promouvoir l'éthique ne nécessite pas toujours de nouvelles ressources, mais implique à tout le moins une préoccupation quotidienne. Nous pouvons aussi cibler certains problèmes et entreprendre des actions pour les résoudre ou en prévenir l'apparition. Déjà, sur le terrain, bon nombre d'acteurs s'efforcent d'agir en matière d'éthique. On en voit adopter un code de conduite, un programme de prévention de l'abus et du harcèlement ou de lutte au dopage, former et outiller leurs bénévoles, etc. Cependant, ces actions sont souvent méconnues, locales et isolées. Tout le milieu gagnerait à les connaître et à s'en inspirer.

À cet égard, le MELS s'efforcera de les faire connaître afin de favoriser leur expansion et la collaboration entre partenaires. Déjà, il a invité les organismes à l'informer de leurs initiatives en la matière afin de les colliger dans un répertoire qui sera disponible d'ici l'automne prochain.

UNE INVITATION

L'invitation est lancée aux individus et aux organismes : souscrire à l'Avis sur l'éthique en loisir et en sport, unir les forces et participer à un mouvement qui favorisera un encadrement et une pratique saine, sécuritaire et profitable du loisir et du sport pour tous.

Plusieurs organismes ont déjà souscrit à l'Avis : l'Association québécoise du loisir municipal, le Conseil québécois du loisir, la Fédération québécoise du sport étudiant, le Regroupement des unités régionales de loisir et de sport, Sports-Québec, l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) de l'Outaouais, l'URLS de Québec, l'URLS de la Mauricie, la Fédération québécoise de gymnastique et les Clubs 4-H du Québec. Et d'autres signataires s'ajoutent chaque semaine.

Vous trouverez la version intégrale de l'Avis et les modalités d'adhésion à l'adresse suivante : www.mels.gouv.qc.ca

D'autres renseignements relatifs au Forum sur l'éthique en loisir et en sport et les actions qui en découlent y sont également disponibles.